

Administration communale de Koerich
2, rue du Château L-8385 KOERICH Tél. : 288 355 200
www.koerich.lu

Koerich, le 21 octobre 2024

Dossier suivi par :
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220
E-mail : steve.rodesch@koerich.lu
Réf. StR. : 196/2024

ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

AVIS

Vu l'article 10 et 12 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'article 6 (demande de modification non-substantielle) de la loi modifiée du 10 juin 1999 est applicable ;

Vu la demande d'autorisation du 7 mai 2024 présentée par l'Immobilière Windhof II S. A. ;

Vu l'article 16 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 1/24/0224 du 1 octobre 2024 du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité autorisant l'Immobilière Windhof II S. A. relative à la prolongation de l'autorisation n° 1/08/0407, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 22 octobre 2024.

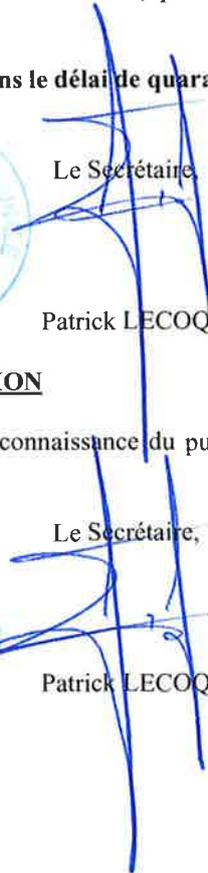
Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH

Le Secrétaire,


Patrick LECOQ

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié par la présente que l'avis ci-dessus a été portée à la connaissance du public à partir du 22 octobre 2024.

Le Bourgmestre,


Daniel WIRTH

Le Secrétaire,


Patrick LECOQ